



VILLECHENEVE

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL En date du 08 juillet 2004

PRESENTS : MM. CRIBIER . CHAZELLES. PIQUET. GONNARD. MME CHIRAT.
MM. VARILLON. DUMAS. JACQUEMOT. LACAND .SARCEY. MME
DUSSUYER.MM.GRANJARD. NIEPCE. MME BERTHOLAT.

ABSENT (excusé) : M. GUERIN

LE CONSEIL MUNICIPAL

- 1) Approuve le projet d'aménagement intérieur du logement situé au dessus du salon de coiffure

Vote à bulletin secret

Votants : 14 Pour : 13 Blanc : 1

- 2) Donne l'autorisation à Mr le Maire pour demander les arrêtés de subvention concernant les opérations « Mairie » et « Musée du patrimoine » inscrites dans le contrat triennal 2003-2005

Vote à bulletin secret

Votants : 14 Pour : 12 Contre : 1 Blanc : 1

- 3) Approuve le projet de bail de courte durée à conclure entre Messieurs CACHARD et DENIS-VERMARE notaires associés ,et la commune. Fixe le loyer mensuel à 110 euros.

- 4) Décide de fixer pour l'exercice 2004 le taux de la redevance ASSAINISSEMENT comme suit :

- 0.42 euros applicable par mètres cubes d'eau consommée pour les administrés desservis par le réseau public ;
- 9.03 euros le tarif minimum de la redevance pour les administrés desservis par le réseau public ;
- 0.42 euros applicable sur la base d'un forfait fonction du nombre de personnes au foyer pour les ménages ne s'alimentant pas au réseau public et pour les ménages ne s'alimentant partiellement au réseau public dans le cas où le volume d'eau provenant du réseau est inférieur à celui qui résulte de l'estimation, le forfait pris en compte étant de 25 mètres cubes pour une personne, 50 mètres cubes pour deux personnes et 75 mètres cubes pour trois personnes et plus

Vote à bulletin secret : Votants :14 Pour l'augmentation : 8 Contre : 6

- 5) Décide la prolongation de la ligne de crédit contractée auprès de la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes Lyon d'un montant de 60 000 euros qui arrive à échéance en août 2004.

- 6) Accepte la proposition établie par le SYDER concernant l'installation de l'éclairage public au lieu-dit « les grandes terres » pour un coût total de 479 euros par an sur quinze années.
- 7) Examine la proposition du SYDER, suite au relevé de tensions faite chez Mr SECOND montrant des chutes de tensions. Décide de demander des précisions complémentaires au SYDER.
- 8) Mets en place une équipe communale pour choisir l'architecte qui suivra l'opération « Aménagement de la future mairie »
- 9) Mets en place une équipe communale pour choisir le bureau d'études qui sera chargé réaliser l'opération « schéma général d'assainissement »
- 10) Nomme un nouveau responsable de la bibliothèque municipale suite à la démission de Mr NIEPCE.
- 11) Est avisé du curage de la station d'épuration « le dubessy ».

12) QUESTIONS DIVERSES

- Participe à la préparation de la messe du 15 août 2004 (Madone) ;
- Décide de lancer l'opération d'aménagement extérieur (façade et menuiserie) du local coiffure ;
- Est avisé de l'attribution à la commune d'une subvention de l'Etat de 6000 euros pour l'aménagement du musée du patrimoine.
- Est informé de l'achèvement des travaux de voirie au lotissement les grandes terres et de l'avancement des travaux d'aménagement en logement du bâtiment de la Cure.
- Rejette la demande de subvention formulée par l'Association des Maires du Rhône concernant l'opération les arbres de la solidarité 2004.
- Accepte de faire partie des membres du jury à l'occasion de la fête de la confiture.
- Fait un point sur le lotissement « les placettes ».
- Est avisé de l'inscription de la commune au concours départemental du fleurissement. Le passage du jury est fixé le 21 juillet 2004.
- Est informé des remerciements du Centre Aquatique Escapad pour l'attribution d'une coupe par la commune à l'occasion des 12 heures de natation le 18 juillet 2004.
- Délibère au sujet de nombreuses autres questions diverses.

Fait en Mairie le 09 juillet 2004

Le Maire,
Jacques CRIBIER